



**Conseil d'administration  
de l'Entité des Nations Unies  
pour l'égalité des sexes  
et l'autonomisation  
des femmes**

Distr. générale  
7 décembre 2012  
Français  
Original : anglais

**Première session ordinaire de 2013**

23 et 24 janvier 2013

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Activités opérationnelles**

**Activités opérationnelles de l'Entité des Nations  
Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation  
des femmes**

**Rapport de la Secrétaire générale adjointe/  
Directrice exécutive**

*Résumé*

Le présent rapport sur les activités opérationnelles est soumis en application des dispositions de la résolution 64/289, par laquelle l'Assemblée générale a demandé à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) de présenter au Conseil d'administration un rapport annuel sur les activités opérationnelles et de rendre compte de ces activités au Conseil économique et social lors du débat consacré aux activités opérationnelles.

Ce rapport est soumis au Conseil d'administration, qui pourra le transmettre au Conseil économique et social, accompagné des recommandations et orientations qu'il jugera bon de formuler.



## I. Introduction

1. Le présent rapport doit se lire parallèlement à celui de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)<sup>1</sup> sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2013 (UNW/2012/4), qui expose les résultats obtenus dans cette voie, donne des exemples de réussite au niveau des pays et décrit les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés<sup>2</sup>. Il rend compte des mesures prises par ONU-Femmes pour mettre en œuvre l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, en application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, et suit la structure établie dans ladite résolution.

2. L'Entité est devenue opérationnelle le 1<sup>er</sup> janvier 2011, lorsqu'elle a été chargée de diriger et de coordonner les activités du système des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et de promouvoir le respect du principe de responsabilité dans ces domaines. Sa création est un gage de cohérence dans l'action du système pour l'égalité des sexes et représente un grand pas en avant s'agissant d'harmoniser et d'améliorer le travail de l'ONU pour accélérer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

3. En 2011 et 2012, ONU-Femmes a continué de renforcer ses capacités institutionnelles. Dès la fin de 2011, une structure avait été mise en place sur les trois piliers suivants : a) partenariats, coordination et action intergouvernementale; b) programmes et politiques; et c) gestion et administration. L'architecture régionale ayant été entérinée en novembre 2012 par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2012 (voir décision 2012/6 du Conseil d'administration), ONU-Femmes a désormais mis en place les derniers changements nécessaires pour exécuter son mandat universel et son plan stratégique.

## II. Financement des activités opérationnelles

4. La stratégie de mobilisation des ressources et de partenariats d'ONU-Femmes vise à approfondir et à élargir sa base de donateurs ainsi qu'à optimiser et soutenir le travail en faveur de l'égalité des sexes accompli par d'autres organismes des Nations Unies au niveau des pays, en privilégiant les partenariats et en évitant les doublons. Au-delà des efforts consentis pour maintenir et accroître encore les ressources de base reçues de donateurs gouvernementaux actuels et futurs, ONU-Femmes a intensifié ses activités de sensibilisation pour exploiter de nouvelles possibilités d'autres financements, dont les deux fonds multidonateurs qu'elle administre : le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et le Fonds pour l'égalité des sexes.

5. En 2011, le montant total des contributions (227 millions de dollars) n'a pas atteint le montant de 300 millions de dollars par an envisagé dans le plan stratégique 2011-2013 (voir UNW/2011/9, annexe III), mais des gains importants ont été

---

<sup>1</sup> Sauf indication contraire, le présent rapport s'appuie sur les résultats obtenus jusqu'en décembre 2011.

<sup>2</sup> Le rapport annuel pour 2012 de l'Entité sera présenté au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2013.

enregistrés. Le ratio entre contributions de base et autres contributions a dépassé la parité : 125 millions de dollars pour les premières et 102 millions de dollars pour les secondes. Les unes et les autres ont augmenté par rapport à 2010. Le nombre d'États Membres qui sont devenus des bailleurs de fonds d'ONU-Femmes est passé de 107 à 117, avec une augmentation notable du nombre de ceux qui ne font pas partie de l'Organisation de coopération et de développement économiques. En outre, 30 donateurs ont, en 2011, conclu avec ONU-Femmes des accords de financement pluriannuels, offrant ainsi une durabilité et une prévisibilité de financement plus grandes. ONU-Femmes a également attiré des bailleurs de fonds – sept en 2011 – apportant des sommes de 10 millions de dollars ou plus. En 2012, même si elles restent en dessous de l'objectif des 300 millions de dollars, les contributions totales devraient dépasser le niveau de 2011.

6. Dans sa stratégie de mobilisation des ressources, l'Entité s'adresse aux fondations et au secteur privé, s'employant par ailleurs à renforcer la capacité de financement de ses comités nationaux, qui mobilisent des ressources et mènent des activités de sensibilisation en Asie-Pacifique, en Europe et en Amérique du Nord. En 2011, les fondations ont apporté plus de 1,2 million de dollars de subventions et le réseau des 18 comités nationaux a recueilli quelque 800 000 dollars. En 2012, ONU-Femmes a dépassé son objectif de 3 millions de dollars de contributions du secteur privé et associatif, dont beaucoup profitent directement aux activités opérationnelles par des projets concrets. Ainsi, en 2012, un partenariat a été conclu avec une fondation privée pour l'exécution, dans cinq pays, d'un projet pluriannuel d'autonomisation économique des veuves.

### **III. Partenariats stratégiques, y compris la coopération avec le secteur privé**

7. En 2011-2012, ONU-Femmes a mis au point une approche plus solide et plus institutionnalisée de ses partenariats stratégiques avec la société civile et le secteur privé. La stratégie mise en œuvre par l'Entité pour associer le secteur privé vise à en capter les compétences et à améliorer la mobilisation des ressources. Les partenariats avec les organisations de la société civile visent à ce que leurs contributions profitent à tous les domaines prioritaires et renforcent ainsi les normes et politiques d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

8. L'élargissement et le renforcement des partenariats a été un aspect crucial de la lutte contre la violence à l'égard des femmes. En 2011-2012, le travail effectué auprès des adolescentes a été étendu grâce à des partenariats conclus avec « Ensemble pour les filles », initiative des secteurs public et privé visant à mettre fin aux sévices sexuels contre les enfants en Haïti, au Kenya, en République-Unie de Tanzanie, au Swaziland et au Zimbabwe, cinq pays où des enquêtes sur la violence à l'encontre des enfants ont été menées pour servir aux plans d'action nationaux. Un autre partenariat, conclu avec l'Association mondiale des guides et des éclaireuses, visait à mettre au point des programmes d'éducation non structurée sur la prévention de la violence et la création d'espaces sûrs et égalitaires permettant aux filles de parler franchement de la violence et d'obtenir de l'aide. L'initiative phare au niveau mondial, intitulée « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes », qui est la plateforme de mobilisation sociale de la campagne du Secrétaire général

dans ce domaine, a enregistré à ce jour plus de 5,5 millions d'interventions et intéressé près de 900 partenaires de la société civile.

9. Jouant un rôle fédérateur unique en créant des espaces de dialogue entre la société civile et les gouvernements, ONU-Femmes a soutenu la participation active des organisations de la société civile, y compris des groupes locaux de femmes, lors de plusieurs réunions intergouvernementales, dont la cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Une solide alliance de plaidoyer avec le grand groupe de femmes, en marge de la Conférence, a largement contribué à une formulation égalitaire du texte du document final (voir résolution 66/288 de l'Assemblée générale).

10. En octobre 2012, ONU-Femmes a convoqué la première réunion du groupe consultatif de la société civile au niveau mondial, qui compte parmi ses membres des dirigeants locaux et communautaires, des chefs de groupes autochtones, des universitaires féministes, des avocats spécialistes des droits de la femme et des personnalités masculines militant pour l'égalité des sexes et les droits de la femme. La réunion a permis de réaffirmer l'importance stratégique du partenariat entre la société civile et ONU-Femmes, de renforcer l'exécution de programmes communs et de divulguer les possibilités de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Des groupes consultatifs de la société civile sont mis en place aux niveaux régional et national : 8 le sont déjà et 11 le seront prochainement.

11. Zonta International est resté un partenaire important, notamment pour les activités d'ONU-Femmes sur la lutte contre la violence sexiste; de plus, en 2012, des accords ont été signés avec Microsoft et Coca-Cola pour mettre au point des initiatives d'autonomisation des dirigeantes d'entreprise. TAG Heuer a mené en 2012 une campagne internationale de sensibilisation et s'est engagé à mobiliser des fonds en faveur des programmes d'ONU-Femmes pour l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes à travers le monde. Kraft Foods (Division du Moyen-Orient) a recueilli des fonds pour les programmes d'ONU-Femmes sur l'art de diriger et l'autonomisation économique.

12. Avec le Pacte mondial des Nations Unies, l'Entité continue de promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de l'initiative dite « Principes d'autonomisation des femmes » par les organisations du secteur privé à travers le monde. À la fin de 2012, 466 chefs d'entreprise y avaient souscrit.

13. Les partenariats stratégiques avec les médias ont contribué à étendre et à préserver la couverture du travail entrepris et des questions d'égalité des sexes abordées par ONU-Femmes. Les contacts pris avec plus de 1 600 organes médiatiques du monde et les activités stratégiques de sensibilisation ont permis d'assurer une vaste couverture médiatique dans plus de 160 pays. La présence en ligne d'ONU-Femmes a triplé, avec plus de 220 000 consultations par mois du site Web. Avec 320 000 adhérents aux réseaux sociaux, tous médias confondus – soit une croissance sextuple depuis 2010 –, ces résultats sont à la base du travail de communication effectué par ONU-Femmes pour appuyer ses activités opérationnelles.

## **IV. Contribution des activités opérationnelles de l'ONU au renforcement des capacités nationales et à l'efficacité du développement**

### **A. Renforcement des capacités et développement**

14. Face aux demandes d'aide aux niveaux national, local et institutionnel, le renforcement des capacités demeure un pilier de la stratégie d'ONU-Femmes. Il s'applique à ses cinq domaines opérationnels prioritaires et s'articule autour du plan stratégique actuel. Il reconnaît l'importance d'une approche à la fois souple et catalytique et adaptée à chaque pays et à chaque contexte. ONU-Femmes applique un cadre de renforcement des capacités conforme aux normes du Groupe des Nations Unies pour le développement, qui envisage le renforcement des capacités en termes : a) de compétences individuelles; b) de capacités collectives; et c) de capacités systémiques.

15. Le renforcement des capacités permet de lier les aspects normatifs et les aspects opérationnels du mandat d'ONU-Femmes en renforçant la cohérence entre les orientations normatives élaborées par les organes intergouvernementaux et l'appui opérationnel fourni aux partenaires nationaux au niveau des pays. ONU-Femmes aide les partenaires nationaux à transposer en lois, politiques et stratégies leurs engagements internationaux sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi qu'à contrôler et à prôner leur mise en œuvre effective.

16. Par ses initiatives, ONU-Femmes a aidé ses partenaires et ses bénéficiaires – ministères des finances et de la planification, mécanismes nationaux de défense des femmes et autres institutions gouvernementales, organisations de la société civile et groupes locaux de femmes – en les formant, en leur fournissant des conseils techniques et un soutien financier, en renforçant et en diffusant les connaissances et les enseignements, en mobilisant des réseaux, en préconisant l'écoute des femmes, et en favorisant la coopération Sud-Sud.

17. Ainsi, en aidant les États Membres à mettre en œuvre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ONU-Femmes permet d'améliorer l'établissement des rapports, le dialogue avec le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et le suivi des observations finales. En 2011, 27 pays ont bénéficié d'un tel soutien. En Afghanistan, ONU-Femmes a aidé le Ministère des affaires étrangères à vérifier dans quelle mesure le pays mettait en œuvre la Convention et à présenter ses premier et deuxième rapports au Comité. Un appui au renforcement des capacités a également été fourni aux défenseurs des femmes pour surveiller la mise en œuvre de la Convention et faire prendre en compte les idées de la société civile.

18. Au niveau mondial, ONU-Femmes, avec la Division de statistique de l'ONU, travaille à un nouveau programme conjoint – l'initiative « Faits et données concernant l'égalité des sexes » – afin d'accélérer les efforts déployés pour mettre au point des indicateurs d'égalité comparables sur la santé, l'éducation, l'emploi, l'entrepreneuriat et la propriété<sup>3</sup>. L'initiative vise à renforcer les capacités

<sup>3</sup> L'initiative est dirigée par un comité directeur composé de membres du Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe, des commissions régionales, des banques de développement régionales et d'organismes clefs qui coordonnent les travaux statistiques, y

statistiques nationales de manière à combler les principales lacunes dans la disponibilité, la qualité et la comparabilité des statistiques ventilées par sexe, et notamment à améliorer le suivi des progrès et l'évaluation de l'impact des politiques visant l'égalité des sexes. Les activités de renforcement des capacités feront intervenir directement le personnel des bureaux nationaux de statistique et favoriseront les échanges entre les pays de chaque région.

19. On trouvera, dans les sous-sections ci-après, des exemples de résultats obtenus grâce au travail de renforcement des capacités dans différents domaines thématiques de l'Entité. Les exemples cités portent autant sur des programmes d'envergure que sur des projets plus modestes, ce qui illustre la diversité des activités entreprises par ONU-Femmes à mesure que l'Entité évolue pour devenir une organisation à part entière.

## **B. Planification et budgétisation nationales**

20. ONU-Femmes continue de privilégier le soutien aux partenaires nationaux afin d'étayer les capacités systématiques et institutionnelles qui permettent de renforcer les budgets, les plans nationaux et les données factuelles pour l'égalité des sexes. L'appui aux ministères des finances et de la planification, aux mécanismes nationaux de défense des femmes et aux autorités locales a visé à améliorer la capacité de recueillir et d'analyser les données, de procéder à des analyses budgétaires et à des activités de plaidoyer tenant compte de la problématique hommes-femmes, et de promouvoir la participation des femmes aux processus de planification. En 2011, ONU-Femmes a appuyé ces efforts dans 58 pays. Ce faisant, l'Entité a contribué à ce que les documents nationaux de planification de 18 pays intègrent des priorités pour l'égalité des sexes et y affectent des crédits. Dans six de ces pays – Équateur, État plurinational de Bolivie, Mali, Maroc, Népal et Zimbabwe –, ce travail a permis de porter à un total de plus de 1,5 milliard de dollars les ressources nationales affectées à l'égalité des sexes.

21. L'Entité a aidé techniquement ses partenaires nationaux au Cameroun, au Népal, au Pérou, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda à évaluer leurs capacités institutionnelles, y compris les disparités entre les sexes dans les programmes ou les budgets sectoriels. Ce travail a été suivi de l'élaboration de plans ciblés sur les besoins en capacités, et a débouché sur des efforts d'intégration de la problématique hommes-femmes dans les directives budgétaires nationales aux ministères sectoriels du Cameroun et du Rwanda, et des efforts de mise au point, au Népal, de méthodes de suivi des allocations budgétaires nationales et sectorielles tenant compte de la problématique hommes-femmes. Un environnement propice à la budgétisation tenant compte de cette problématique a été renforcé en République-Unie de Tanzanie, avec la mise en place, à cet égard, d'une équipe de base nationale dirigée par le Ministère des finances, l'attribution dans le budget d'une rubrique réservée à la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes et une approche de formation institutionnalisée censée faciliter le renforcement continu des capacités des parties prenantes.

---

compris la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques.

22. Les défenseurs des femmes ont reçu un soutien important qui les a aidés à mieux participer aux processus de planification nationaux et mondiaux et à les influencer. Ainsi, des organisations mondiales de femmes telles que l'Association pour les droits de la femme et le développement, le Réseau des femmes africaines pour le développement et la communication et Women In Development Europe, ont reçu une aide pour mobiliser les défenseurs des femmes dans le cadre du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, tenu en 2011 à Busan (République de Corée). Leur participation active a contribué à ce que le document final de Busan reflète la volonté explicite de bien cibler les hommes et les femmes dans les dépenses publiques.

23. Au Mozambique, en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda, au Sénégal et en Sierra Leone, ONU-Femmes collabore avec le Fonds d'équipement des Nations Unies à un programme de développement local soucieux de l'égalité des sexes, qui vise à améliorer, au niveau local, l'accès des femmes aux ressources et aux services et à renforcer la capacité des autorités locales de planifier, de budgétiser et d'exécuter des programmes. En République-Unie de Tanzanie, les femmes du district de Morogoro ayant estimé qu'il était prioritaire de pouvoir accéder à l'eau potable, le programme a aidé les autorités locales à améliorer les infrastructures, ce qui a permis d'alimenter en eau 7 500 nouveaux utilisateurs dans le district.

24. Depuis sa création en 2009, le Fonds pour l'égalité des sexes finance des interventions visant à catalyser de nouveaux plans et lois nationaux et à mettre en œuvre des plans et des lois existants qui aident à tenir les engagements pris en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes à l'échelle mondiale. Privilégiant le développement économique et politique des femmes, il administre un portefeuille de 55 programmes dans 47 pays, d'une valeur de 43 millions de dollars. Après la deuxième phase de son cycle subventionnel 2011-2012, lancée en mars 2012 pour toutes les régions sauf les États arabes (lancée en 2011), le Fonds ajoutera quelque 39 programmes et 12,5 millions de dollars à son portefeuille d'ici à la fin de 2012.

#### **Problématique hommes-femmes et planification nationale de la lutte contre le VIH/sida**

25. L'Entité s'emploie à jeter un éclairage égalitaire dans la lutte contre le VIH/sida en y encourageant la prise d'initiatives par les femmes vivant avec le VIH et par les dispensatrices de soins; à promouvoir une gouvernance tenant compte de la problématique hommes-femmes dans cette lutte; et à encourager l'accès à la justice des femmes vivant avec le VIH/sida ou séropositives.

26. En 2011-2012, ONU-Femmes a aidé dans 26 pays des réseaux de femmes vivant avec le VIH/sida et de dispensatrices de soins à participer à la prise de décisions concernant la lutte contre le VIH. Au Mozambique, ONU-Femmes a soutenu 45 organisations de femmes vivant avec le VIH/sida, ce qui a permis d'élaborer une charte des femmes qui sera présentée aux décideurs pour les inciter à tenir leurs engagements en matière d'égalité des sexes.

27. ONU-Femmes a également travaillé dans 22 pays avec les autorités nationales de coordination de la lutte contre le sida afin d'intégrer l'égalité des sexes dans les stratégies, politiques, lois, institutions, budgets et cadres de responsabilisation de la lutte contre le VIH. ONU-Femmes a détaché des experts de la problématique hommes-femmes auprès des autorités de coordination de la lutte contre le sida au

Cambodge, à la Jamaïque, au Kenya et au Rwanda. Dispensée à plus de 400 agents, une formation en la matière a contribué à l'élaboration de plans stratégiques nationaux sur le VIH tenant davantage compte de la problématique hommes-femmes, et notamment à la reconnaissance de la transmission par le conjoint, au Cambodge, et à l'intégration de mesures d'élimination de la violence sexiste dans les plans de prévention du VIH et d'atténuation de ses effets, à la Jamaïque.

28. En Afrique subsaharienne, ONU-Femmes a collaboré avec 20 organisations communautaires afin de permettre aux femmes vivant avec le VIH ou séropositives de disposer de leurs biens ou d'hériter, dans le but d'atténuer les effets de l'épidémie sur plus de 1 200 femmes et de les éclairer juridiquement.

29. En juin 2012, ONU-Femmes est devenue le onzième coparrain du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Vu l'impact de la pandémie sur les femmes, il est certes nécessaire de mettre l'égalité des sexes au cœur même des mesures prises pour lutter contre le VIH et le sida. En s'associant officiellement à ONUSIDA, ONU-Femmes est mieux en mesure d'aider vers cet objectif.

### **C. Accès aux responsabilités et participation des femmes**

30. L'Entité est déterminée à renforcer la capacité des femmes de s'assurer et de participer aux décisions qui les touchent. ONU-Femmes soutient le renforcement des capacités afin de promouvoir des cadres constitutionnels et législatifs, des systèmes de gestion électorale et des institutions non gouvernementales – partis politiques, médias, autorités locales, groupes locaux de femmes et groupes de jeunes – tenant compte de la problématique hommes-femmes, qui permettent une représentation accrue des femmes aux processus de décision. En 2011, ONU-Femmes a aidé 35 pays à renforcer leurs capacités dans ce sens.

31. En 2011 et 2012, ONU-Femmes a aidé huit pays à augmenter le nombre d'élues locales et nationales. Au Mexique, appuyé par le Fonds pour l'égalité des sexes en collaboration avec l'Institut national de la femme, le programme SUMA – qui vise à renforcer la participation politique des femmes et à promouvoir leur autonomisation économique – a renforcé la capacité des dirigeantes aux niveaux fédéral, local et des États, contribuant à faire passer de 28 % à 37 % la proportion des femmes parlementaires à la Chambre basse et de 21 % à 33 % leur présence au Sénat. Au Sénégal, ONU-Femmes et ses partenaires des Nations Unies ont aidé les institutions gouvernementales et les organisations de la société civile à promouvoir, lors du processus électoral, l'application de la loi sur la parité en aidant l'Observatoire national de la parité à contrôler le respect de la loi et à diffuser des données sur sa mise en œuvre. Cela a contribué à faire passer la proportion de femmes parlementaires de 22,7 % à 42,7 %. L'Entité a aussi collaboré avec des partenaires nationaux en Algérie et en Libye, de concert avec d'autres organismes des Nations Unies, pour promouvoir la participation des femmes aux principaux processus électoraux. En Algérie, la présence des femmes au Parlement est passée de 8 % à 31 %. En Libye, plus de 600 femmes se sont présentées aux élections, obtenant le chiffre inédit de 33 sièges, soit une représentation de 16,5 %, aux premières élections libres et régulières organisées dans le pays depuis plus de 60 ans.

32. ONU-Femmes a soutenu dans 15 pays le renforcement des capacités pour la mise en place de processus de réforme juridique et constitutionnelle et de réforme électorale tenant compte de la problématique hommes-femmes. En El Salvador, le soutien à l'effort conjoint de 22 groupes de femmes, du Parlement et de la Cour suprême de justice a permis l'adoption de la loi sur l'égalité, l'équité et l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, qui favorise la participation des femmes à la vie politique et préconise l'intégration de dispositions tenant compte de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques publiques.

33. Depuis 2011, ONU-Femmes collabore étroitement avec des partenaires des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Département des opérations de maintien de la paix et la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques, pour ouvrir des espaces à la participation des femmes aux processus électoraux, y compris la mise au point de politiques électorales tenant compte de la problématique hommes-femmes et la coordination des mesures prises à l'échelle du système des Nations Unies pour favoriser le vote et l'éligibilité des femmes. En 2012, au Pakistan, ONU-Femmes a collaboré avec le PNUD à une initiative qui a permis de déployer un système de gestion électorale tenant mieux compte de la problématique hommes-femmes, en demandant aux bureaux de vote de recueillir des données ventilées par sexe, pour la première fois, lors des élections partielles tenues dans le district de Sanghar, afin de seconder les efforts d'éducation civique et électorale et d'identifier les domaines où les femmes rencontrent des obstacles à l'heure de voter.

34. En septembre 2012, avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le PNUD, ONU-Femmes a présenté à l'Assemblée générale une étude intitulée « Informal Justice Systems: Charting a Course for Human Rights-based Engagement », qui constitue la première évaluation complète des systèmes de justice informels et des mécanismes de protection des droits de l'homme. Établie à partir d'un examen exhaustif de la littérature et des études de cas spécifiques de (Bangladesh, Équateur, Malawi, Niger, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Ouganda), l'étude recense les stratégies les plus aptes à rendre les systèmes de justice informels plus respectueux des droits de l'homme.

35. En outre, comme suite au rapport phare d'ONU-Femmes pour 2011-2012, intitulé « Progress of the World's Women: In Pursuit of Justice » (Les progrès des femmes dans le monde : en quête de justice), un programme mondial commun est en cours d'élaboration par ONU-Femmes, le PNUD et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme afin d'améliorer l'accès des femmes à la justice par des réformes globales et coordonnées du secteur axées sur une réforme constitutionnelle et législative qui protège les droits, sur des décisions judiciaires tenant compte de la problématique hommes-femmes, sur des services de justice tenant compte de celle-ci, sur des systèmes de justice informels non discriminatoires et sur le renforcement de la capacité des femmes de faire valoir leurs droits.

#### **D. Mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles**

36. Tirant parti d'une volonté politique plus marquée à tous les niveaux et de l'accroissement du nombre de parties prenantes déterminées à mettre fin à la violence à l'égard des femmes, ONU-Femmes a collaboré, en 2011, avec ses partenaires dans 57 pays afin de renforcer les moyens de promouvoir les réformes

politiques et juridiques, d'élaborer de nouveaux plans nationaux d'action et d'améliorer la prestation des services.

37. L'Entité a aidé les partenaires gouvernementaux à renforcer leurs capacités d'élaborer de nouvelles lois qui répondent aux normes internationales sur les droits de la femme. Elle a également aidé les institutions nationales à mieux faire respecter la législation, par la mise au point de mécanismes spécialisés, tels que les nouvelles unités de lutte contre les délits de violence familiale et sexuelle aux Îles Salomon, et l'ouverture de bureaux de protection de la femme et de l'enfant dirigés par le Réseau des policières de Tanzanie.

38. Dans le cadre des initiatives de soutien aux services fournis aux survivantes de violences sexistes, l'Entité a notamment aidé ses partenaires à élaborer des plans visant à améliorer la qualité des prestations, à établir des réponses plus coordonnées et à mettre au point des normes et des protocoles pour les prestations de service. Cela a contribué à améliorer l'accès aux soins dans des pays tels que l'Algérie, la Mauritanie, le Rwanda et le Zimbabwe où, par exemple, des guichets uniques permettent désormais de desservir plus de 1 700 personnes.

39. L'appui au renforcement des capacités des partenaires nationaux dans le cadre du programme mondial pour la sécurité et l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles dans les villes a contribué à mieux faire connaître le fléau universel que sont le harcèlement sexuel et la violence à l'égard des femmes en milieu urbain ainsi qu'à améliorer les partenariats et à multiplier les mesures prises par les autorités locales, les groupes communautaires, la police et les médias pour promouvoir la sécurité dans les lieux publics. En 2012, le soutien à la ville de Quito a contribué à l'adoption d'un amendement à un arrêté municipal sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, y compris dans les lieux publics. L'UNICEF s'est joint à ONU-Femmes et au Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour étendre l'initiative à huit villes.

40. Un travail en cours visant à fournir des conseils techniques et des ressources aux praticiens au niveau des pays grâce au Centre virtuel de connaissances pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles (voir [www.endvawnow.org](http://www.endvawnow.org)) a déjà permis de desservir près d'un demi-million de personnes dans 222 pays et territoires, pour un taux de satisfaction de 90 %. ONU-Femmes continue également de tenir à jour la base de données du Secrétaire général sur la violence à l'égard des femmes, qui centralise les renseignements sur les mesures prises par les gouvernements pour la réprimer. Depuis le lancement de la base de données en 2009, 131 États Membres ont communiqué des informations qui vont servir à établir une étude analytique destinée à la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme.

41. ONU-Femmes administre le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes qui, actuellement, permet d'exécuter 95 projets associant plus de 5 000 partenaires, dans 85 pays et territoires, pour une valeur totale de plus de 63,5 millions de dollars. Il permet de soutenir 13 programmes conjoints d'équipes de pays des Nations Unies, d'une valeur totale de 12 659 893 dollars, au Bélarus, en Bosnie-Herzégovine, en Chine, en Équateur, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Indonésie, au Mexique, au Népal, au Panama, en Serbie, en Thaïlande, à Sri Lanka et en Uruguay.

## E. Autonomisation économique

42. L'action d'ONU-Femmes pour renforcer l'autonomisation économique des femmes touche à des dimensions multiples qui vont de leur maîtrise des moyens de subsistance durables à l'accès aux moyens de production, en passant par un travail décent et par le droit aux prestations sociales. En liant les aspects normatifs et les aspects opérationnels de son travail, ONU-Femmes a aidé au développement des capacités pour promouvoir les réformes politiques et législatives, tout en élargissant l'accès des femmes aux services et aux ressources économiques et financières. Son aide a surtout visé les femmes économiquement les plus vulnérables, notamment rurales, autochtones ou migrantes. En 2011, une aide au renforcement des capacités a été fournie à 38 pays.

43. Pour faire avancer les réformes juridiques, ONU-Femmes a aidé le Gouvernement monténégrin à inclure dans son droit du travail des dispositions prévoyant un salaire égal pour un travail égal, et à faire recueillir par toutes les institutions publiques des données ventilées par sexe.

44. Au Rwanda, le Fonds pour l'égalité des sexes a permis à ONU-Femmes d'aider des organisations non gouvernementales à mettre en place un réseau mobile de parajuristes, qui ont aidé 100 000 rurales à acquérir les connaissances et les aptitudes voulues pour revendiquer leurs droits à l'héritage et à la propriété. Dans la région des Grands Lacs, ONU-Femmes s'efforce d'améliorer les débouchés économiques des travailleuses du commerce transfrontalier informel, dont les moyens d'existence précaires les exposent souvent, aux postes frontière, à une insécurité et à une maltraitance que les politiques et stratégies commerciales sous-estiment, voire méconnaissent. L'appui au renforcement des capacités des autorités municipales et des commerçantes a contribué à la mise en place de coopératives, permettant ainsi aux femmes de mieux se faire entendre pour défendre leurs intérêts.

45. La capacité des femmes économiquement défavorisées d'accéder aux ressources financières et de développer leurs aptitudes à l'entreprise et à la gestion a été renforcée par la création de centres pour femmes. ONU-Femmes a soutenu la création de centres locaux de femmes dans le Territoire palestinien occupé, en offrant aux rurales une formation au développement et à la direction des entreprises, et en encourageant l'exécution de projets lucratifs durables répondant aux priorités communautaires de développement. Ces centres ont desservi quelque 28 000 femmes au niveau local dans 13 gouvernorats de Cisjordanie. Au Guatemala, le soutien d'ONU-Femmes au renforcement des capacités des centres de services destinés aux dirigeants d'entreprise établis au niveau local a permis à plus de 10 000 femmes autochtones d'accéder à des services techniques et financiers pour mieux gagner leur vie. Des centres de services ont également été mis en place en El Salvador, au Honduras et au Nicaragua.

46. Conjointement lancé en 2012 par ONU-Femmes, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM), un programme visant à accélérer les progrès vers l'autonomisation des rurales a pour but de les autonomiser afin qu'elles puissent profiter de meilleurs débouchés économiques et rentabiliser leurs entreprises. Il sera d'abord mis en œuvre en Éthiopie, au Guatemala, au Kirghizistan, au Libéria, au Népal, au Niger et au Rwanda, et tirera parti des synergies et des avantages institutionnels comparatifs de

chaque organisme afin d'améliorer plus largement les moyens de subsistance et la reconnaissance des droits des rurales.

47. L'Entité met sur pied un portail de connaissances en ligne qui permettra aux partenaires d'exploiter les tendances et les facteurs d'évolution en faveur de l'autonomisation économique des femmes. Destiné aux décideurs, aux chefs d'entreprise, aux militants de l'égalité et aux femmes – même exclues – au niveau local, il s'appuiera sur l'action d'ONU-Femmes et de ses partenaires, qu'il rendra plus visible, et comblera les lacunes dans ce domaine.

## **F. Les femmes et la paix et la sécurité**

48. L'Entité a continué d'influer sur le programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité en aidant au renforcement des capacités dans 21 pays en 2011, en vue de promouvoir la participation des femmes, leur accès à la justice et leurs contributions aux processus de relèvement après un conflit et de consolidation de la paix aux niveaux international, régional et national.

49. En réponse à la demande faite par des États Membres, un appui a été fourni à la Géorgie, à l'Indonésie, à la Serbie, à l'ex-République yougoslave de Macédoine et à des pays de la région du Pacifique pour qu'ils soient mieux à même d'élaborer des plans d'action nationaux concernant l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité.

50. En partenariat avec le Département des affaires politiques, ONU-Femmes a proposé un programme à l'échelon régional pour former des femmes politiques et des spécialistes en matière de paix et de sécurité de 25 pays aux techniques de médiation et de négociation, ce qui a contribué à une augmentation de 30 % du nombre de femmes sur la liste de médiateurs du Département.

51. Pour faire baisser les violences sexuelles liées aux conflits, ONU-Femmes et le Département des opérations de maintien de la paix ont élaboré et expérimenté un « programme d'instruction et d'entraînement préalables au déploiement basé sur des scénarios », à l'intention des soldats de la paix dans plusieurs pays. Au Mali, au Népal et au Rwanda, ONU-Femmes a également contribué à la formation de responsables militaires en matière d'égalité des sexes et de droits des femmes, afin de les rendre plus attentifs à la sécurité et aux droits des femmes. En outre, l'Entité continue de promouvoir une plus grande participation des femmes dans les rangs des soldats de la paix dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies à l'échelle mondiale. Le Zimbabwe, par exemple, est l'un des rares pays d'Afrique où le nombre de femmes soldats de la paix, issues de la police, respecte le niveau de 10 % de participation féminine recommandé par le Département des opérations de maintien de la paix.

52. L'accès des femmes à la justice transitionnelle, en particulier dans le domaine des indemnités, reste l'un des aspects les plus négligés de la reconstruction après un conflit. ONU-Femmes collabore avec des partenaires tels que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à la mise en place de politiques et de programmes relatifs à la justice pour les femmes, notamment en ce qui concerne les indemnités des victimes et des survivantes. Cette activité a porté entre autres sur la fourniture d'experts et d'un appui technique aux Commissions de la vérité du Kenya et des Îles Salomon, en vue de s'assurer que les

besoins et les priorités des femmes faisaient partie du programme et des recommandations relatifs aux indemnisations. Par ailleurs, en réponse à la demande formulée par le Secrétaire général dans son rapport sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2011/598), ONU-Femmes a régulièrement fourni des compétences techniques en matière d'égalité des sexes aux commissions d'enquête soutenues par l'ONU, notamment en Côte d'Ivoire, en Libye et en République arabe syrienne. L'Entité s'est associée au Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour examiner et proposer des mesures plus strictes et cohérentes favorisant la prise en compte de la problématique hommes-femmes par les systèmes de justice transitionnelle et d'indemnisation.

## **G. Coopération Sud-Sud et renforcement des capacités nationales**

53. L'Entité cherche à promouvoir la coopération Sud-Sud en facilitant l'échange de connaissances, la concertation sur les politiques et l'élaboration de projets régionaux et sous-régionaux. En 2012, ONU-Femmes a noué un partenariat avec le Gouvernement du Brésil portant sur la fourniture d'une assistance technique liée à l'intégration de la problématique hommes-femmes dans ses activités relatives à la coopération Sud-Sud. Dans le cadre de cet accord, ONU-Femmes apporte un appui technique aux Gouvernements du Brésil et de l'Inde et favorise la mise en place d'un programme de coopération Sud-Sud axé sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Les deux pays ont manifesté leur intérêt pour l'échange de connaissances et de compétences dans des domaines concernant notamment la problématique hommes-femmes et la viabilité, les programmes d'intégration sociale, les stratégies de formation de revenus pour les femmes et les politiques publiques centrées sur les femmes.

54. ONU-Femmes et le Barefoot College en Inde ont signé un accord mondial sur un projet permettant à des femmes rurales du monde entier de devenir héliotechniciennes. L'établissement, dont le Gouvernement indien est un partenaire important, forme des grand-mères analphabètes, venues de certaines des localités les plus marginalisées au monde, aux techniques d'installation et de gestion de l'énergie solaire dans des villages qui, jusqu'alors, n'avaient pas l'électricité. Ces femmes, dont un grand nombre n'avaient jamais quitté leur communauté auparavant, reçoivent des bourses et un soutien logistique pour aller étudier en Inde pendant six mois et revenir ensuite dans leur communauté munies des connaissances et des compétences leur permettant de mettre en œuvre des initiatives locales pour produire de l'énergie sans polluer. Dans la région du Pacifique, 10 Fidjiennes ont déjà obtenu leur diplôme et réintégré leur communauté. Aux Fidji, au moins 500 foyers devraient bénéficier directement du projet qui a par la suite été étendu aux Kiribati, à Nauru, aux Samoa, aux Îles Salomon et au Vanuatu. Grâce à l'aide d'ONU-Femmes, l'initiative a ensuite été étendue au Libéria, au Soudan du Sud, à l'Ouganda et à la République-Unie de Tanzanie, de futurs projets étant par ailleurs prévus pour la région d'Amérique latine.

55. Avec l'appui d'ONU-Femmes, le partage des connaissances et la collaboration Sud-Sud ont permis à des pays de s'initier à des méthodes efficaces de mise en œuvre de lois et politiques nationales de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Des visites d'échange ont été ainsi organisées entre le Burundi et le Rwanda pour évoquer les centres de services intégrés, entre le Territoire palestinien

occupé et le Maroc sur la question des foyers d'hébergement et des centres de soutien psychosocial, et entre El Salvador et le Nicaragua sur celle de la formulation de nouvelles lois.

56. ONU-Femmes favorise la coopération entre le Brésil et l'Égypte en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes dans les lieux publics, dans le cadre de son programme Villes sûres. Les responsables politiques égyptiens et les spécialistes du développement se penchent sur les pratiques prometteuses et les enseignements tirés de la mise en œuvre, par le Gouvernement brésilien, de l'initiative Villes sûres à Rio de Janeiro.

## **H. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes : une approche du système des Nations Unies fondée sur l'examen triennal complet des activités de l'Entité**

57. Une analyse des rapports des coordonnateurs résidents effectuée par ONU-Femmes pour le compte du Groupe des Nations Unies pour le développement au cours des dernières années atteste de la progression régulière du soutien apporté par les organismes des Nations Unies aux priorités adoptées par les États en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Le nombre de pays ayant fait état du soutien de ces organismes à la lutte contre la violence à l'égard des femmes est passé de 89 en 2008 à 106 en 2011. Celui des pays ayant reçu un appui en matière de santé procréative est passé de 62 en 2008 à 73 en 2011. Des progrès réguliers et importants par rapport au dernier examen triennal complet sont signalés dans tous les rapports de pays où les coordonnateurs résidents rendent compte du soutien apporté aux mécanismes nationaux en faveur des femmes, à la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à la promotion de l'égalité des sexes dans les politiques relatives au VIH/sida, à la participation des femmes à la vie politique, à l'éducation ainsi qu'aux activités de collecte de données et de statistique.

58. Les organismes des Nations Unies intègrent de façon plus systématique le principe de l'égalité des sexes dans leurs politiques, leurs stratégies et leurs outils de planification ainsi que dans l'établissement de normes de performance, de points de référence et d'objectifs. Le plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes adopté par le Conseil des chefs de secrétariat en avril 2012 permet aux organismes de disposer désormais d'un cadre de responsabilisation unifié en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Ce plan d'action est conçu pour promouvoir simultanément une compréhension commune, une cohérence accrue, une autoévaluation systématique et une approche régulière ciblée et progressive à laquelle les organismes des Nations Unies peuvent adhérer dans leurs activités concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

59. Une note d'orientation sur un système de repérage des activités contribuant à l'égalité des sexes a été mise au point par l'Équipe spéciale pour l'égalité des sexes du Groupe des Nations Unies pour le développement. Elle sous-tend l'élaboration de méthodes efficaces et cohérentes permettant d'assurer le suivi des ressources qui produisent des résultats en matière d'égalité des sexes. Une fois adoptée à l'échelle du système, elle devrait renforcer la cohérence et la responsabilisation de manière significative.

60. Les organismes des Nations Unies ont fait de l'égalité des sexes l'un des cinq principes de programmation liés à la planification de leurs activités opérationnelles au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le guide du Groupe des Nations Unies pour le développement consacré à la gestion axée sur les résultats fournit des orientations complémentaires aux équipes de pays, leur permettant de s'assurer que leurs cadres de résultats tiennent pleinement compte de la problématique hommes-femmes. Selon un examen du précédent cycle du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2006-2009) effectué par le Groupe pour le développement, les plans-cadres précisant les résultats en matière d'égalité des sexes étaient globalement évalués comme étant les plus susceptibles d'exécuter les priorités nationales relatives à la problématique hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes. Le Groupe pour le développement a examiné 13 plans-cadres pour l'aide au développement signés en 2010 pour la période 2011-2016. On a constaté que tous ces plans-cadres traitaient de la problématique hommes-femmes mais que les méthodes utilisées par les équipes de pays variaient.

61. Le nombre de groupes thématiques sur l'égalité des sexes est passé de 37 en 2004 à 105 en 2011. Aux Fidji et aux Samoa par exemple, ces groupes ont favorisé la prise en compte systématique du souci de l'égalité des sexes dans l'élaboration des plans-cadres pour l'aide au développement et formulé des propositions visant à améliorer les résultats en matière d'égalité des sexes dans des domaines clefs. Il convient cependant d'aller plus loin pour renforcer les capacités des équipes de pays des Nations Unies à cet égard en développant spécialement les capacités du personnel en matière d'égalité des sexes à tous les niveaux. Moins de la moitié des équipes de pays ont fait état d'activités dans ce domaine en 2011, une tendance qui reste inchangée depuis 2008.

## **I. Passage de la phase des secours aux activités de développement**

62. ONU-Femmes a accentué son soutien aux mécanismes de coordination existants pour susciter à l'échelle du système des Nations Unies une action humanitaire plus efficace, tenant compte des besoins particuliers des femmes et des filles.

63. Si l'organisation est à l'œuvre depuis un certain temps dans des régions touchées par les conflits, ses activités en matière d'intervention humanitaire au lendemain d'une crise et de relèvement rapide appartiennent à un domaine qui n'est pas encore au point. ONU-Femmes participe à un certain nombre d'opérations en matière de réduction des risques de catastrophe et de gestion des risques liés aux catastrophes, telles que la mise en place du dispositif de planification préalable essentielle dans la région de l'Asie et du Pacifique et l'évaluation des besoins après une catastrophe dans la Corne de l'Afrique et au Nigéria. L'Entité joue également un rôle actif au titre de plusieurs initiatives et mécanismes humanitaires aux niveaux mondial, régional et national, participant notamment au Sous-Groupe de travail sur l'égalité des sexes et l'action humanitaire du Comité permanent interorganisations et aux interventions menées au niveau des pays au Kenya et au Pakistan et, plus récemment, au Mali.

64. Se tournant vers l'avenir, ONU-Femmes continue de renforcer ses capacités, tout en exploitant et en accroissant sa participation aux opérations de réduction des

risques de catastrophe et de gestion des risques liés aux catastrophes ainsi qu'aux initiatives et mécanismes de relèvement accéléré, notamment dans le cadre du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, du Bureau pour la coordination de l'assistance humanitaire et du Groupe de travail thématique du Comité permanent interorganisations sur le relèvement accéléré conduit par le PNUD, en vue de jouer, du point de vue stratégique, un rôle grandissant et plus systématique dans l'action humanitaire, ce qui requiert notamment une participation aux niveaux mondial, régional et national.

## **V. Amélioration du fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement**

### **A. Cohérence, efficacité et pertinence**

65. Le mandat d'ONU-Femmes traduit le besoin évident d'une action coordonnée et intégrée à l'échelle du système offrant aux États Membres un meilleur accès aux ressources de l'ensemble des organismes des Nations Unies, qui sont dotés de toutes les compétences liées aux différents facteurs d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Il témoigne également du rôle crucial que joue l'Entité pour assurer le respect de la responsabilité du système tout entier à l'égard de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

66. L'adhésion d'ONU-Femmes aux structures mondiales de coordination et aux mécanismes interorganisations sous-tend ses activités de coordination qui permettent de veiller à ce que les décisions de politique générale et les recommandations relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes adoptées à l'échelle du système soient mises en œuvre à tous les niveaux. ONU-Femmes est membre à part entière du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination et de ses trois piliers : le Comité de haut niveau sur les programmes, le Comité de haut niveau sur la gestion et le Groupe des Nations Unies pour le développement. L'Entité préside actuellement le Groupe consultatif du Comité de haut niveau sur la gestion qui se réunit au niveau des sous-secrétaires généraux; ce Groupe consultatif travaille étroitement avec le Groupe pour le développement et sous sa direction générale pour en mettre à disposition les recommandations communes concernant les différents aspects de l'examen quadriennal complet. Les recommandations clefs relatives à l'égalité des sexes seront examinées par l'Assemblée générale lors de sa soixante-septième session, au cours de laquelle l'Assemblée sera aussi appelée à donner un appui marqué au mandat de coordination d'ONU-Femmes. L'Entité préside également l'Équipe spéciale pour l'égalité des sexes du Groupe pour le développement, le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes et le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

67. Le cadre du rôle de coordination d'ONU-Femmes visant à renforcer la cohérence est axé sur cinq vecteurs clefs : a) promouvoir une meilleure cohérence et une plus grande coordination des initiatives du système des Nations Unies en matière d'égalité des sexes, en s'appuyant sur les avantages comparatifs des différents organismes; b) susciter une action commune; c) renforcer les capacités permettant une prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes; d) promouvoir la responsabilisation et l'accroissement des ressources dans le

domaine de l'égalité des sexes; et e) favoriser la parité des sexes et la condition de la femme au sein du système des Nations Unies.

68. Au titre de sa présidence du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, ONU-Femmes a fait de ce réseau un mécanisme entièrement consacré à l'établissement de normes, à la coordination et au suivi de l'intégration des démarches soucieuses d'égalité entre les sexes dans les activités techniques, normatives, opérationnelles et programmatiques du système des Nations Unies. En définissant le plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ONU-Femmes a fait du Réseau un allié stratégique dans l'action visant à la réalisation d'un consensus sur les normes et les objectifs et à l'adoption de l'outil à l'échelle du système.

69. Au niveau des pays, ONU-Femmes pilote ou copilote 62 des 105 groupes thématiques sur l'égalité des sexes existant dans le monde. Les partenariats avec d'autres entités des Nations Unies, tels que le coparrainage d'ONUSIDA, sont en hausse. En 2012, ONU-Femmes a axé ses efforts sur la mobilisation de l'appui des Nations Unies aux mécanismes intergouvernementaux en vue de faire adopter une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes et de contribuer à la prise en compte systématique du souci de l'égalité des sexes dans les conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, de l'examen quadriennal complet pour 2012, du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable. Les capacités interorganisations ont été renforcées grâce aux orientations, aux instruments et aux outils fournis, notamment un portail intranet pour le réseau de praticiens donnant accès aux pratiques exemplaires et à un fichier des questions courantes, ainsi qu'une mémoire centralisée des politiques adoptées à l'échelle du système en faveur de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes et des plans d'action à cet égard. ONU-Femmes sert également de secrétariat auprès de la campagne Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes lancée par le Secrétaire général, assurant à cet effet la coordination interorganisations de la campagne aux niveaux mondial et régional.

70. Pour améliorer la responsabilisation à l'échelle du système, ONU-Femmes a dirigé et coordonné les travaux d'élaboration d'un plan d'action pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à l'échelle du système. Depuis avril 2012, elle en mène les opérations de lancement grâce à la création d'un centre d'assistance auquel ont eu recours 20 entités du système des Nations Unies, et a organisé des ateliers de nature à accélérer et à faciliter la mise en œuvre du plan d'action. En outre, ONU-Femmes a mis au point un outil d'information via le Web pour l'établissement de rapports de référence visant à l'harmonisation des rapports et à la fourniture systématique d'informations relatives aux politiques et aux pratiques pertinentes. Elle est par ailleurs associée à d'autres entités dans les opérations de lancement du plan d'action et de suivi des progrès réalisés en matière d'indicateurs standard de résultats relatifs au plan d'action, notamment la mise en œuvre de ces indicateurs.

71. ONU-Femmes encourage et appuie la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes au sein du système des Nations Unies, auprès des organismes de manière directe et à leur demande, en assurant le service du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, en organisant des réunions du Groupe d'experts sur cette question et en élaborant des recommandations en matière de politiques, des notes d'orientation et des dossiers d'information. L'Entité

contribue également au segment substantif du Conseil économique et social à cet égard et produit le rapport du Secrétaire général sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (le plus récent étant le document E/2012/61). Sous l'égide de l'Équipe spéciale pour l'égalité des sexes, ONU-Femmes pilote l'élaboration d'un cours introductif sur la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes destiné à l'ensemble du système, tout en collaborant avec l'École des cadres du système à l'établissement d'une liste d'experts en matière de transversalisation de la problématique hommes-femmes au profit des activités des équipes de pays des Nations Unies.

72. Pour promouvoir la parité des sexes à l'échelle du système en 2012, ONU-Femmes a établi le rapport biennal du Secrétaire général sur l'amélioration de la situation des femmes dans le système des Nations Unies (A/67/347). Le rapport était en particulier axé sur la représentation des femmes au niveau du système, à celui des entités et des départements du Secrétariat en ce qui concerne les nominations, sur les promotions et la cessation de service, les progrès accomplis et les obstacles rencontrés dans la réalisation de la représentation équilibrée des sexes, notamment les politiques et les pratiques à cet égard, les exemples de bonnes pratiques et les freins à l'évolution. ONU-Femmes assure également la coordination d'un réseau de points de contact pour l'égalité des sexes à l'échelle du système visant à faciliter la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques et des bonnes pratiques adaptées à la représentation équilibrée des sexes.

73. Au niveau des pays, en 2012, ONU-Femmes a contribué à l'élaboration de fortes composantes égalité des sexes dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement de 28 pays. L'Entité pilote et coordonne les travaux sur les résultats en matière d'égalité des sexes indiqués dans les plans-cadres. Elle facilite également l'utilisation des indicateurs de résultats des équipes de pays en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Les indicateurs permettent de suivre la contribution apportée globalement par les équipes de pays à l'égalité des sexes dans le cadre d'une programmation nationale commune. À ce jour, les indicateurs ont été mis en œuvre dans 25 pays.

74. L'Entité intensifie ses efforts en faveur des programmes conjoints de promotion de l'égalité des sexes; le nombre de ces programmes auxquels elle participe est passé de 72 en 2008 à 104 actuellement. Quand ils sont bien coordonnés, les programmes conjoints contribuent à accroître la participation multisectorielle et à mieux cerner le lien entre les questions relatives à la problématique hommes-femmes et l'efficacité de l'aide au développement dans différents secteurs. Le Fonds ONU-Espagne pour la réalisation des OMD a fourni un appui important dans ce domaine, notamment en dotant les ministères centraux en Colombie, au Maroc et au Nicaragua, de meilleures capacités d'analyse des distinctions fondées sur le sexe en ce qui concerne le développement et l'efficacité de l'aide au développement.

75. ONU-Femmes est présente dans les huit pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action ». Selon la récente évaluation indépendante des enseignements tirés de cette initiative, les pays pilotes accordent une priorité et une attention accrues à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, par rapport aux méthodes conventionnelles prescrites par le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. La prise en main par les pays, la direction des opérations qu'ils

assument, l'engagement et la capacité dont ils font preuve sont les éléments déterminants du succès à cet égard. ONU-Femmes encourage activement une action de sensibilisation et de communication stratégique sous la forme de la « voix unique » en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes au sein des équipes de pays des Nations Unies. L'Entité facilite le renforcement des capacités et agit pour le respect du principe de responsabilité en matière d'égalité des sexes grâce à l'utilisation d'outils à l'échelle du système, tels que les indicateurs de résultats dans ce domaine, l'audit portant sur la problématique hommes-femmes et le marquage « problématique hommes-femmes », ce qui permet d'assurer le suivi des ressources consacrées à l'obtention de résultats en matière d'égalité des sexes. Les huit pays pilotes ont mis en œuvre des indicateurs de résultats et/ou des audits portant sur la problématique hommes-femmes, et/ou ont pris des mesures visant à la mise en place d'un marquage « problématique hommes-femmes » sous une forme ou sous une autre pour mesurer les résultats et la rentabilité de l'investissement.

## **B. Facteurs régionaux et moyens d'action du système des Nations Unies pour le développement sur le terrain**

76. L'Entité fait du renforcement de sa présence et de son efficacité sur le terrain une haute priorité, et à cette fin, elle donne suite à l'évaluation des moyens nécessaires sur le terrain qu'elle a réalisée en 2011 pour définir les services essentiels que les équipes d'ONU-Femmes doivent être en mesure de fournir à l'échelle nationale; elle répond également aux demandes des États Membres, notamment en exploitant la présence et les moyens d'autres organismes des Nations Unies en matière d'égalité des sexes dans des pays où elle n'est pas présente. Dans certains cas, des conseillers principaux pour la problématique hommes-femmes ont été placés auprès des coordonnateurs résidents et des équipes de pays pour renforcer l'action globale que mènent les Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

77. ONU-Femmes est membre des cinq équipes régionales du Groupe des Nations unies pour le développement et fait partie des Mécanismes de coordination régionale qui ont été mis en place par les commissions régionales. La nouvelle structure régionale prévue pour elle améliorera sensiblement les moyens d'ensemble dont dispose l'Entité pour exécuter sa mission. Cette structure prévoit la création de six bureaux régionaux et de six bureaux multipays. Une plus grande partie des pouvoirs seront décentralisés au profit des bureaux extérieurs et certaines fonctions techniques et opérationnelles seront transférées du siège sur le terrain.

78. Consciente que le dispositif des coordonnateurs résidents est l'élément moteur de la cohérence du système, l'Entité a donné en 2012 un caractère prioritaire à la mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilisation pour renforcer la responsabilité mutuelle entre les coordonnateurs résidents et ONU-Femmes à l'égard des résultats. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a reconnu ONU-Femmes comme l'un des sept organismes des Nations Unies à avoir mis en œuvre les volets clefs du cadre de gestion et de responsabilisation : révision des définitions d'emploi des représentants locaux; intégration des résultats fournis par les équipes de pays dans le système d'évaluation et de notation des fonctionnaires propre à l'Entité; et vérification que les coordonnateurs résidents et les équipes de pays ont connaissance de la mobilisation des ressources et de la mise en œuvre du

programme piloté tout particulièrement par ONU-Femmes en même temps que le plan-cadre pour l'aide au développement et le programme « Unis dans l'action ».

### **C. Coûts de transaction et efficacité**

#### **Achats**

79. ONU-Femmes est nouvellement membre du Réseau achats et représentée au sein du groupe de travail du Comité de haut niveau sur la gestion chargé de l'harmonisation des achats au niveau des pays. Aux termes de son nouveau cadre réglementaire régissant la passation des marchés, ONU-Femmes participera aux différents groupes de travail et autres initiatives du réseau et bénéficiera de cette participation; l'Entité adoptera le cadre de sélection des fournisseurs, utilisera les accords à long terme des autres organisations et passera ses propres accords à long terme qu'elle partagera également. Par ailleurs, le groupe de travail interorganisations sur les achats a été revitalisé et convoqué en octobre 2012. Les possibilités de coopération à l'intérieur du groupe sont prometteuses compte tenu du nombre d'accords à long terme qui ont été échangés au cours de la réunion.

#### **Finances et budget**

80. Les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) ont été adoptées en 2012, parallèlement à leur adoption par le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) et l'UNICEF. ONU-Femmes a harmonisé ses états financiers et ses politiques budgétaires avec ces entités selon que de besoin. La mise en œuvre des normes IPSAS lui a permis de mettre en place toute une série de nouvelles procédures et d'instructions visant à promouvoir et à démontrer une gestion financière plus rigoureuse des biens et des ressources sous son contrôle.

#### **Technologies de l'information et des communications**

81. La stratégie d'ONU-Femmes concernant les technologies de l'information et des communications pour 2012-2015 est en parfait accord avec le cadre stratégique adopté à cet égard par le réseau Technologies de l'information et des communications du Comité de haut niveau sur la gestion. Cette stratégie met l'accent sur la nécessité de regrouper et de rationaliser les systèmes tout en exploitant les capacités, les mécanismes et les éléments d'infrastructure qui existent déjà dans l'ensemble du système des Nations Unies. ONU-Femmes bénéficie déjà de la maîtrise des coûts et des économies d'échelle que lui permet sa collaboration avec d'autres organismes. À cet égard, un accord institutionnel a notamment été passé avec le Centre international de calcul pour l'hébergement des services relatifs aux technologies de l'information et des communications.

## **VI. Évaluation des activités opérationnelles de développement**

82. Les activités du Bureau indépendant d'évaluation d'ONU-Femmes portent principalement sur quatre domaines stratégiques : a) les évaluations institutionnelles et la mise en place de systèmes d'évaluation efficaces; b) le renforcement d'une

culture et de systèmes d'évaluation décentralisés en vue d'une responsabilisation accrue et d'une programmation améliorée; c) la conduite, au sein du système, de l'action de coordination de l'évaluation basée sur les questions de parité hommes-femmes afin de donner corps à la notion de responsabilité au niveau du système; et d) promouvoir l'innovation et produire des connaissances sur les pratiques exemplaires en matière d'égalité des sexes, à travers le renforcement des capacités nationales d'évaluation.

83. En 2011, quatre procédures d'évaluation institutionnelles ont été achevées et deux nouvelles ont été lancées. Deux ont été menées conjointement avec des organismes des Nations Unies, l'une sur les activités de maintien de la paix dans la République démocratique du Congo et l'autre sur les programmes communs relatifs à l'égalité des sexes, qui constitue la première source globale d'information sur la programmation conjointe concernant la problématique hommes-femmes au sein du système des Nations Unies. En 2012, trois évaluations institutionnelles étaient en cours et 15 évaluations décentralisées, qui avaient été lancées en 2011 (voir par. 84 ci-dessous) ont été menées à bon terme, parallèlement au renforcement des systèmes d'évaluation institutionnels où des progrès importants ont été enregistrés grâce à la mise au point de la politique d'évaluation d'ONU-Femmes (UNW/2012/12).

84. Au niveau des pays, 38 évaluations décentralisées ont été planifiées pour 2011, pour un taux d'achèvement de 40 % (15 d'entre elles ont été lancées). Bien que ce taux soit faible, le nombre d'évaluations est en augmentation par rapport aux années antérieures et loin d'être négligeable compte tenu de la période de transition traversée par l'Entité. Les efforts entrepris pour renforcer les capacités en matière d'évaluations décentralisées se poursuivent. En 2011, ONU-Femmes a fourni des services de formation et des conseils techniques à plus de 190 fonctionnaires et partenaires.

85. Assumant son rôle de coordination de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble du système des Nations Unies, ONU-Femmes continue de promouvoir l'intégration des dimensions égalité des sexes et droits de l'homme dans les évaluations, et l'Entité contribue aux activités de fond du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, y compris plus récemment en sa qualité de Présidente de ce groupe. En 2011, l'importante action commune qui a été menée a porté sur : a) l'achèvement du manuel servant de guide à l'intégration de l'égalité des sexes et des droits de l'homme dans les activités d'évaluation; b) la création d'un document d'orientation sur l'élaboration et la conduite d'évaluations relatives aux études d'impact des activités normatives et de l'appui institutionnel assurés par les Nations Unies; c) l'intégration de la problématique hommes-femmes dans le fichier des questions courantes concernant l'évaluation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; et d) la formulation du cahier des charges relatif à un guide pratique sur l'élaboration d'un cadre de développement des capacités nationales d'évaluation.

86. ONU-Femmes continue d'appuyer les capacités nationales de suivi et d'évaluation en matière d'égalité des sexes dans le cadre de partenariats avec des associations et des réseaux spécialisés dans ce domaine. C'est ce qui a notamment permis d'aboutir à un renforcement des partenariats avec le Réseau africain de spécialistes de l'évaluation portant sur l'égalité des sexes et le développement et le Réseau international de l'évaluation des programmes en Asie centrale.

## **VII. Suite donnée aux conférences internationales**

### **Conférence des Nations Unies sur le développement durable**

87. À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, ONU-Femmes a joué un rôle important en préconisant que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes soient reconnues comme étant au cœur du développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et écologique. L'Entité a été active de plusieurs façons, notamment en suscitant et en apportant des preuves de la place centrale qu'occupent les femmes dans le développement durable, en fournissant un appui technique dans les négociations en réponse à la demande faite par des États Membres, en coordonnant les messages au sein du système des Nations Unies, en renforçant les partenariats avec la société civile, en organisant des opérations de communication et en accueillant diverses manifestations, notamment le Forum des dirigeants et le Sommet de haut niveau des dirigeantes. Un Appel à l'action a été signé par les sept femmes chefs d'État et de gouvernement présentes à Rio de Janeiro (Brésil) pour que la participation des femmes au développement durable et le rôle qu'elles y jouent bénéficient d'une plus grande attention.

88. En conséquence, la problématique hommes-femmes et les références faites à ce sujet sont intégrées à la fois comme priorité thématique et comme question intersectorielle dans le document final (annexe à la résolution 66/288 de l'Assemblée générale) qui a réaffirmé le rôle vital et de chef de file que jouent les femmes dans la réalisation du développement durable. Ces gains importants ont renforcé l'appel de l'Entité et sa campagne en faveur d'une place à part de l'égalité des sexes parmi les objectifs de développement durable, ainsi que de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les autres objectifs devant être adoptés. Le document final a également exprimé l'appui apporté au rôle de chef de file du système des Nations Unies qu'ONU-Femmes assume dans la promotion de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le cadre du développement durable. De ce fait, l'Entité s'emploie à donner suite aux conclusions de la Conférence dans le cadre de ses fonctions d'appui au niveau opérationnel, au niveau de la coordination et au niveau intergouvernemental.

### **Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés**

89. Le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul), adopté au cours de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, s'est prononcé pour une réaffirmation et un renforcement du partenariat visant au développement des capacités humaines en favorisant un développement humain et social qui soit viable, équitable et ouvert à tous, ainsi que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. À la suite de l'adoption du Programme d'action d'Istanbul, le Conseil d'administration d'ONU-Femmes s'est félicité, au cours de sa session annuelle de 2011, de l'appui résolu apporté à l'Entité par les pays les moins avancés, et il a souligné la nécessité d'intégrer la mise en œuvre du programme aux activités d'ONU-Femmes. L'Entité étend actuellement sa couverture des pays les moins avancés dans le cadre du renforcement de sa structure régionale.

### **Programme de développement pour l'après-2015**

90. ONU-Femmes participe activement à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 en collaboration avec des partenaires tels que les organisations de la société civile et les organismes chargés du développement. La Consultation thématique mondiale sur la lutte contre les inégalités est codirigée par ONU-Femmes et l'UNICEF. ONU-Femmes assure également la coprésidence du groupe de travail sur les objectifs du Millénaire pour le développement au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement et, dans le cadre du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, du Comité de haut niveau sur les programmes et du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, œuvre à la mise en place à l'échelle du système de mesures visant à l'intégration de la problématique hommes-femmes dans le programme de développement pour l'après-2015, ainsi qu'au renforcement de la participation de la société civile et de la participation intergouvernementale. Les représentants d'ONU-Femmes veillent à ce que la voix des femmes soit entendue dans les plus de 50 pays où des consultations sont actuellement organisées par les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies. Une réunion a été organisée pour les organisations de la société civile féminines en septembre 2012, qui doit être suivie de rencontres régulières avec des organisations semblables au niveau mondial. Une réunion du Groupe d'experts s'est tenue en novembre 2012 pour élaborer un cadre conceptuel relatif à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans le prochain plan-cadre de développement. À l'avenir, il s'agit là d'une question qui continuera d'être hautement prioritaire pour la période 2013-2017 de mise en œuvre de l'examen quadriennal complet.

## **VIII. Conclusion**

91. L'objectif ultime de l'examen triennal complet est de parvenir à un système des Nations Unies plus efficace, plus rationnel et plus cohérent. C'est pourquoi ONU-Femmes a désormais mis en place tous les éléments lui permettant de devenir une organisation à part entière, unifiée et performante; pour promouvoir la cohérence du système, elle œuvre à la responsabilisation en matière d'égalité des sexes dans le cadre du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, elle agit pour la coordination à l'échelle mondiale et nationale et elle accroît sa participation aux manifestations et aux conférences portant sur des domaines critiques.